

Savièse infos

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE



Comptes 2024

de la Municipalité

Création de l'ASTEC

Association intercommunale de la STation d'Épuration de Châteauneuf

Patrimoine bâti

Fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti



Sommaire

3 **Edito** Sylvain Dumoulin

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

4 **Programme législature** 2025-2028

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

6 **Comptes 2024** de la Municipalité

PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET SPORT

13 **Soutien aux entreprises** Nouvelle directive

SANTÉ, SOCIAL ET JEUNESSE

14 **Bien vieillir à Savièse** Analyse des besoins et perspectives d'avenir

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

16 **Création de l'ASTEC** Association intercommunale de la STation d'Épuration de Châteauneuf

SANTÉ, SOCIAL ET JEUNESSE

18 **Commune amie des enfants**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19 **EM de conduite communal (EMCC)** Petites annonces

ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

20 **Patrimoine bâti** Soutien aux propriétaires d'objets classés

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21 **Rappel aux propriétaires de chien**

PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET SPORT

22 **Défi des villages** 3^e édition - Ormône

EVÈNEMENTS

23 **Théâtre le Baladin** Programmation

CONVOCATION, AGENDA

24 **Convocation** Assemblée primaire **Agenda** des manifestations

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Edité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#imprimé en valais sur du papier FSC 100 %

Graphisme: cynic, Savièse. Mise en page: Gaëlle. Photo de couverture: Cynthia

Edito

Une dynamique bien lancée pour la législature 2025–2028

Le Conseil municipal, dans sa nouvelle composition, a rapidement trouvé son rythme de croisière. Portée par un remarquable esprit d'équipe, la législature 2025–2028 démarre sous les meilleurs auspices. Dès les premiers mois, dans une ambiance de collaboration stimulante, nous avons élaboré un programme ambitieux, équilibré et résolument durable. Construit autour de cinq défis stratégiques et décliné en quinze mesures concrètes, il constitue notre feuille de route pour répondre avec rigueur et créativité aux enjeux présents et futurs, tout en consolidant les fondements du développement durable.

Les comptes 2024 traduisent une gestion financière rigoureuse et responsable. Grâce à un excédent de revenus, une faible dette nette et une marge d'autofinancement solide, notre Commune dispose des moyens nécessaires pour investir sereinement dans les infrastructures clés des prochaines années, sans compromettre l'équilibre de ses finances.

Sur le plan environnemental, un jalon important est en passe d'être franchi avec la création de l'association intercommunale pour la STEP de Châteauneuf, soumise à l'approbation de l'assemblée primaire. Ce partenariat avec les communes voisines, fondé sur la transparence et la bonne gouvernance, marque une étape décisive vers une gestion durable de notre station d'épuration, avec en ligne de mire des investissements importants pour le traitement des micropolluants.



Sylvain Dumoulin
Président

La solidarité entre les générations reste l'un de nos engagements majeurs. Fruit d'une large consultation, la nouvelle politique en faveur des seniors sera mise en œuvre dès cette année. Elle vise à renforcer l'autonomie, améliorer la mobilité et favoriser la vie sociale de nos aînés.

En parallèle, nous plaçons l'avenir au cœur de nos préoccupations avec le programme *Commune amie des enfants* de l'UNICEF. Entré dans une phase concrète, ce projet intègre désormais les idées de plus de 800 jeunes pour nourrir une politique jeunesse ambitieuse et adaptée à leurs aspirations.

Le tissu économique local, quant à lui, bénéficie d'un nouvel élan. Une directive innovante est désormais en vigueur pour soutenir la création et l'implantation d'entreprises, renforçant l'attractivité de notre territoire et stimulant l'emploi.

Enfin, un nouveau règlement visant à préserver et valoriser notre patrimoine bâti sera présenté à l'Assemblée primaire. Il prévoit un soutien financier aux propriétaires souhaitant rénover des objets classés, illustrant notre volonté de concilier identité locale et développement harmonieux.

Vous retrouverez le détail de ces projets dans les pages qui suivent, ainsi que l'agenda des événements à venir et les brèves d'actualité. Toute l'équipe municipale vous souhaite une excellente lecture et se réjouit de continuer à bâtir, avec vous, une Commune vivante, solidaire et tournée vers l'avenir.

Programme de législature



Sylvain Dumoulin
Président

Un programme ambitieux, équilibré et durable pour Savièse

Réunie fin janvier 2025, la nouvelle équipe du Conseil municipal a défini les grandes orientations qu'elle souhaite donner à la législature 2025-2028. Fruit d'un travail collectif et d'une volonté affirmée de répondre aux enjeux actuels et futurs de notre Commune, ce programme s'articule autour de cinq défis stratégiques et quinze mesures concrètes pour y répondre.

Le Conseil municipal a adopté une démarche structurée en distinguant **les « Quoi »** – les défis prioritaires pour Savièse – et **les « Comment »** – les mesures pour les relever. Cette méthode claire et participative permet de donner du sens à l'action publique et de garantir une cohérence entre la vision politique et les réalisations sur le terrain.

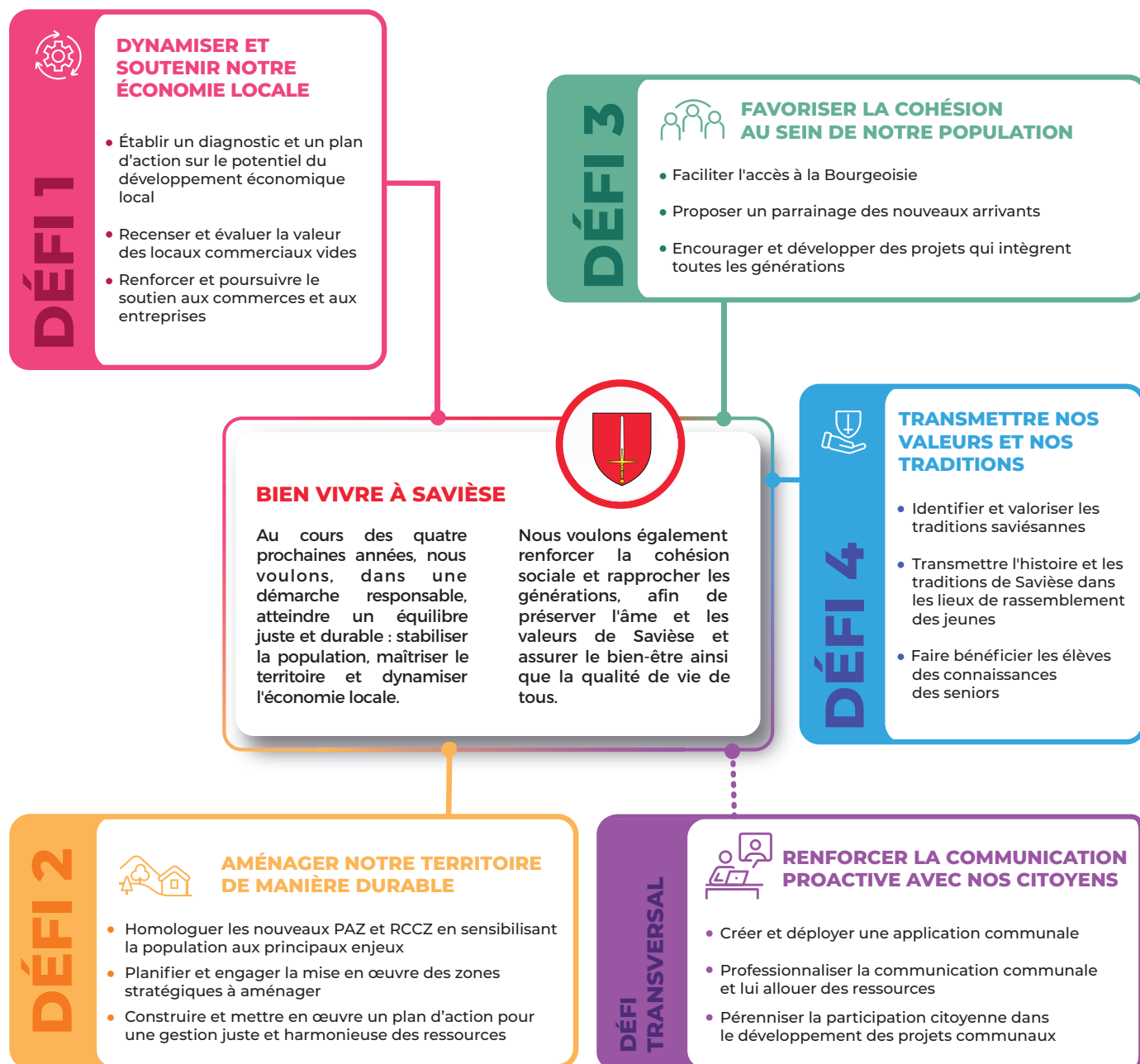
Parmi les cinq défis identifiés figurent notamment la transmission des valeurs et des traditions, la cohésion sociale, l'économie locale, l'aménagement du territoire, la communication communale. À travers ces thématiques, le Conseil municipal entend concilier **les trois piliers du développement durable** : l'environnement, le social et l'économie.

Chaque mesure a été attribuée à un membre du Conseil municipal, garantissant ainsi une répartition équilibrée des responsabilités et un engagement personnel dans la mise en œuvre de ce programme de législature. Ce mode de fonctionnement permet également d'assurer un **pilotage de proximité** et de renforcer la dynamique de groupe. Un bilan de l'avancement des actions et de la réalisation des mesures sera réalisé à mi-législature et communiqué à la population qui pourra ainsi juger des progrès réalisés.



Ce programme de législature marque ainsi une volonté forte d'inscrire Savièse dans une démarche de gouvernance responsable, proactive et durable.

Plus qu'une feuille de route, il s'agit **d'un engagement collectif au service du bien commun**, pour une Commune qui avance avec ambition et sérénité.



Comptes 2024



Sylvain Dumoulin
Président

DE LA MUNICIPALITÉ

Les comptes 2024 de la Municipalité de Savièse sont positifs et reflètent tant de la bonne situation économique de la Commune, de ses citoyennes et citoyens et de ses entreprises, que de la gestion rigoureuse exercée par le Conseil municipal et par son administration.

Les textes qui suivent apportent les informations nécessaires à la lecture et à la bonne compréhension des différents tableaux relatifs à l'exploitation, aux investissements et au bilan de la Municipalité.

Exploitation

Les comptes 2024 de la Municipalité présentent des revenus de CHF 44'386'232 et des charges de CHF 43'625'529 qui font apparaître un excédent de revenus de CHF 760'703.





Compte de résultats échelonné		COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	CHF	10 781 420,81	11 447 915,00	11 709 993,85
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	11 149 778,16	10 256 835,00	10 921 609,08
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	4 623 271,77	5 093 500,00	4 729 706,34
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	674 712,25	367 300,00	680 762,27
Charges de transferts	CHF	11 148 895,76	11 550 555,00	12 394 828,69
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	38 378 078,75	38 716 105,00	40 436 900,23
Revenus d'exploitation				
Revenus fiscaux	CHF	30 114 670,84	28 526 000,00	29 545 885,56
Patentes et concessions	CHF	576 248,53	544 800,00	644 260,93
Taxes	CHF	7 994 208,31	7 756 600,00	8 775 020,49
Revenus divers	CHF	97 982,30	50 000,00	65 597,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	1 080 103,84	-	-
Revenus de transferts	CHF	1 960 588,51	1 748 330,00	2 390 210,97
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	41 823 802,33	38 625 730,00	41 420 974,95
Résultat provenant de l'activité d'exploitation		3 445 723,58	-90 375,00	984 074,72
Charges financières	CHF	372 947,00	284 000,00	361 852,79
Revenus financiers	CHF	914 527,97	755 100,00	1 138 480,98
Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	541 580,97	471 100,00	776 628,19
Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		3 987 304,55	380 725,00	1 760 702,91
Charges extraordinaires	CHF	3 000 000,00	-	1 000 000,00
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-3 000 000,00	-	-1 000 000,00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	987 304,55	380 725,00	760 702,91

Le Compte de résultats échelonné présenté dans le tableau ci-dessus montre qu'avec un total des charges d'exploitation de CHF 40'436'900 (+4.44 %) et un total des revenus d'exploitation de CHF 41'420'975 (+7.24 %), le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente un bénéfice de CHF 984'075, en augmentation de CHF 1'074'450 en comparaison avec le budget 2024.

Les charges financières se montent à CHF 361'853 (+27.41 %) et les revenus financiers à CHF 1'138'481 (+50.77 %). Cela permet de présenter un bénéfice de CHF 776'628 pour l'activité de financement.

Cette excellente situation permet à la Municipalité d'effectuer un apport à la réserve de politique budgétaire de CHF 1'000'000, en prévision du financement des futurs investissements qui seront importants.

En résumé, le compte de résultat affiche un excédent de revenus de CHF 760'703.

Les tableaux suivants présentent le compte de résultats selon les tâches, puis selon les natures.

Compte de résultats selon les tâches

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		COMPTE 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	4 093 825,83	491 438,81	4 143 620,00	229 675,00	4 005 635,61	177 616,90
Ordre et sécurité publics, défense	3 172 987,92	1 702 635,18	2 408 230,00	503 200,00	2 368 118,47	499 685,47
Formation	6 830 177,60	483 373,95	6 904 090,00	424 200,00	6 988 200,90	475 873,40
Culture, sports et loisirs, église	4 647 905,44	1 620 069,88	4 798 925,00	1 378 250,00	4 923 244,60	1 643 909,72
Santé	1 865 154,87	17 767,00	1 746 740,00	21 320,00	1 884 980,06	21 320,40
Prévoyance sociale	6 080 862,02	2 186 368,70	6 960 810,00	2 562 630,00	7 612 328,93	2 951 072,74
Trafic et télécommunications	6 828 985,14	1 266 346,13	6 703 150,00	1 284 500,00	6 675 325,71	1 583 343,80
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4 487 944,80	3 589 400,73	4 534 240,00	3 450 300,00	5 031 754,82	4 037 075,73
Economie publique	1 392 295,48	1 516 577,01	1 616 300,00	1 470 640,00	1 852 449,54	1 611 364,62
Finances et impôts	4 156 116,59	31 669 582,85	924 700,00	29 796 815,00	2 283 490,11	31 384 968,88
Total des charges et des revenus	43 556 255,69	44 543 560,24	40 740 805,00	41 121 530,00	43 625 528,75	44 386 231,66
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	987 304,55		380 725,00		760 702,91	



Afin d'avoir une lecture représentative de l'allocation des ressources financières, le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés:

CHF	9.20	servent à l'Administration générale
CHF	5.40	servent à la Sécurité publique
CHF	16.00	servent à l'Enseignement et formation
CHF	11.30	servent à la Culture, loisirs et culte
CHF	4.30	servent à la Santé
CHF	17.45	servent à la Prévoyance sociale
CHF	15.30	servent au Trafic
CHF	11.55	servent à la Protection et aménagement de l'environnement, y compris l'eau, les égouts et les déchets
CHF	4.25	servent à l'Economie publique
CHF	5.25	servent aux Finances et impôts



Compte de résultats selon les natures

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		COMPTE 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	10 781 420,81		11 447 915,00		11 709 993,85	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 149 778,16		10 256 835,00		10 921 609,08	
Amortissements du patrimoine admin.	4 623 271,77		5 093 500,00		4 729 706,34	
Charges financières	372 947,00		284 000,00		361 852,79	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	674 712,25		367 300,00		680 762,27	
Charges de transferts	11 148 895,76		11 550 555,00		12 394 828,69	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Charges extraordinaires	3 000 000,00		-		1 000 000,00	
Imputations internes	1 805 229,94		1 740 700,00		1 826 775,73	
Revenus fiscaux		30 114 670,84		28 526 000,00		29 545 885,56
Patentes et concessions		576 248,53		544 800,00		644 260,93
Taxes		7 994 208,31		7 756 600,00		8 775 020,49
Revenus divers		97 982,30		50 000,00		65 597,00
Revenus financiers		914 527,97		755 100,00		1 138 480,98
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		1 080 103,84		-		-
Revenus de transferts		1 960 588,51		1 748 330,00		2 390 210,97
Subventions à redistribuer		-		-		-
Revenus extraordinaires		-		-		-
Imputations internes		1 805 229,94		1 740 700,00		1 826 775,73
Total des charges et des revenus	43 556 255,69	44 543 560,24	40 740 805,00	41 121 530,00	43 625 528,75	44 386 231,66
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	987 304,55		380 725,00		760 702,91	

**Le compte de résultats selon les natures montre
que pour CHF 100 engagés, les postes principalement
financés sont :**

Le Personnel pour CHF 26.85

Les Biens, services et marchandises pour CHF 25.05

Les Charges de transfert (subventions accordées) pour CHF 28.40

Les Intérêts passifs pour CHF 0.85

Les Amortissements pour CHF 10.85





Investissements

Les investissements menés par la Municipalité s'inscrivent dans un cycle soutenu depuis plusieurs années, afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse et au bien-être de sa population. Le compte des investissements 2024 est conforme au budget établi et les investissements réalisés atteignent un montant total brut de CHF 8'509'181 et un montant total net de CHF 6'738'321.

Compte des investissements selon les tâches

	COMPTE 2023		BUDGET 2024		COMPTE 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	50 558,07	-	500 000,00	-	364 898,82	-
Ordre et sécurité publics, défense	166 639,01	1 070 550,00	2 275 000,00	590 000,00	2 240 165,63	565 000,00
Formation	1 293 881,25	583 013,00	550 000,00	100 000,00	814 661,54	474 197,00
Culture, sports et loisirs, église	413 779,14	-	555 000,00	-	373 514,40	-
Santé	30 332,10	-	100 000,00	-	55 498,75	-
Prévoyance sociale	222 212,40	-	170 000,00	-	113 921,96	-
Trafic et télécommunications	3 789 580,86	304 578,00	1 355 000,00	-	2 058 693,72	427 878,00
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 241 518,22	189 747,48	1 255 000,00	250 000,00	1 263 890,71	295 585,30
Economie publique	221 604,50	-58 417,80	2 050 000,00	20 000,00	1 223 935,93	8 200,00
Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	7 430 105,55	2 089 470,68	8 810 000,00	960 000,00	8 509 181,46	1 770 860,30
Excédent de dépenses		5 340 634,87		7 850 000,00		6 738 321,16
Excédent de recettes	-		-		-	

Les postes principaux des investissements réalisés sont :

- Construction de la maison de la sécurité publique pour CHF 2'240'165;
- Réfection de la traversée de St-Germain pour CHF 507'190;
- Finalisation du parking de St-Germain Centre pour CHF 599'036;
- Réfection de diverses routes communales pour CHF 419'238;
- Extension du réseau d'eau potable et prises d'eau pour CHF 574'087;
- Projet de construction d'une nouvelle école, UAPE et salles de gym pour CHF 429'471 ;
- Rénovation du centre scolaire de Moréchon I pour CHF 385'190.

Aperçu du compte de résultats et investissements

			COMPTE 2023	BUDGET 2024	COMPTE 2024
Compte de résultats					
Charges financières	-	CHF	34 957 107,57	34 705 005,00	37 041 845,32
Revenus financiers	+	CHF	43 463 456,40	41 121 530,00	44 386 231,66
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	=	CHF	8 506 348,83	6 416 525,00	7 344 386,34
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	8 506 348,83	6 416 525,00	7 344 386,34
Amortissements planifiés	-	CHF	4 924 435,87	5 668 500,00	4 902 921,16
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	CHF	674 712,25	367 300,00	680 762,27
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	CHF	1 080 103,84	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	-	CHF	3 000 000,00	-	1 000 000,00
Réévaluations PA	+	CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+	CHF	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	-	-	-
Excédent de revenus	=	CHF	987 304,55	380 725,00	760 702,91
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	7 430 105,55	8 810 000,00	8 509 181,46
Recettes	-	CHF	2 089 470,68	960 000,00	1 770 860,30
Investissements nets	=	CHF	5 340 634,87	7 850 000,00	6 738 321,16
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	-	-	-
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	CHF	8 506 348,83	6 416 525,00	7 344 386,34
Investissements nets	-	CHF	5 340 634,87	7 850 000,00	6 738 321,16
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	=	CHF	-	1 433 475,00	-
Excédent de financement	=	CHF	3 165 713,96	-	606 065,18

Selon le compte de résultats et investissements ci-dessus, la marge d'autofinancement dégagée en 2024 se monte à CHF 7'344'386. En regard des investissements nets réalisés de CHF 6'738'321, l'exercice 2024 se solde par un excédent de financement de CHF 606'065.

Indicateurs

Au vu des valeurs présentées ci-devant, les indicateurs de mesure de la performance de la gestion communale sont tous favorables au terme de l'exercice 2024. Principalement, avec une valeur de CHF 595 par habitant, l'endettement net est qualifié de faible.



Bilan

En comparaison avec l'exercice précédent, le total du bilan est en augmentation de CHF 3'721'107 et se monte à CHF 74'809'041 au 31.12.2024. De plus, l'excédent de financement des investissements accroît les liquidités qui se situent au 31.12.2024 à hauteur de CHF 9'444'258.

Les capitaux de tiers sont également en hausse de CHF 1'280'698. Il s'agit principalement de l'accroissement des engagements courants (acomptes d'impôts).

En revanche, les engagements financiers à long terme restent stables à CHF 20'000'000.

Le capital propre s'élève à CHF 43'982'960 au 31.12.2024, soit en augmentation de CHF 2'440'408.

Conclusion

Les finances de la Municipalité de Savièse sont bonnes et saines. L'évolution positive des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil municipal d'envisager sereinement les importants investissements en cours et à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et scolaire.

Les éléments des comptes 2024 de la Municipalité de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors de l'Assemblée primaire du 16 juin prochain. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site www.saviese.ch.

Aperçu du bilan

	État 31.12.2023	État 31.12.2024
Actif	71 087 934,83	74 809 041,42
Patrimoine financier	24 399 655,83	26 285 362,42
Disponibilités et placements à court terme	9 399 019,51	9 444 258,35
Créances	5 800 489,57	6 255 660,48
Placements financiers à court terme	-	-
Actifs de régularisation	7 993 194,35	9 354 548,59
Marchandises, fournitures et travaux en cours	22 086,50	22 471,30
Placements financiers	324 577,00	327 385,00
Immobilisations corporelles du patrimoine financier	860 288,90	881 038,70
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	46 688 279,00	48 523 679,00
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	44 104 264,00	45 011 664,00
Immobilisations incorporelles	87 002,00	165 002,00
Prêts	-	-
Participation capital social	2 497 004,00	3 347 004,00
Subventions d'investissement	9,00	9,00
Passif	71 087 934,83	74 809 041,42
Capitaux de tiers	29 545 382,60	30 826 080,96
Engagements courants	5 096 290,07	6 355 551,12
Engagements financiers à court terme	-34,60	-
Passifs de régularisation	2 078 260,93	1 909 308,52
Provisions à court terme	1 400 001,83	1 598 000,00
Engagements financiers à long terme	20 008 700,00	20 000 000,00
Provisions à long terme	-	-
Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	962 164,37	963 221,32
Capital propre	41 542 552,23	43 982 960,46
Capital propre	41 542 552,23	43 982 960,46

Soutien aux entreprises



Nathalie Lamon-Courtine
Conseillère municipale

Directive sur le soutien à la création et à l'implantation d'entreprises

Un engagement fort

Dans le cadre de sa politique de développement économique local, la Municipalité renforce son engagement en faveur de la création et de l'implantation d'entreprises sur son territoire. Cette directive vise à encourager l'entrepreneuriat, dynamiser le tissu économique local et favoriser la création d'emplois.

Plusieurs mesures concrètes sont mises en place :

- **Un soutien financier ciblé :** des aides peuvent être attribuées aux porteurs de projets pour accompagner les premières étapes de leur activité ou soutenir des investissements liés à l'installation.
- **Un accès facilité à la recherche de locaux professionnels :** la Municipalité accompagne les entrepreneurs dans leur recherche de bureaux, ateliers ou commerces disponibles sur le territoire, avec un appui administratif personnalisé.
- **La mise à disposition d'un espace de co-working :** un espace partagé permettra aux jeunes entreprises, indépendants et télétravailleurs de bénéficier d'un environnement professionnel flexible et collaboratif.
- **Un espace publicitaire dédié :** afin de promouvoir les nouvelles entreprises, la Municipalité propose un espace publicitaire au Théâtre le Baladin, facilitant ainsi leur visibilité auprès de la population.

Par ces actions, la Municipalité affirme son rôle de facilitateur et de partenaire durable du développement économique local.

Il est important de veiller également à entretenir un dialogue permanent avec les entrepreneurs afin d'adapter les moyens aux besoins du tissu économique local.

La Municipalité se positionne ainsi comme un acteur facilitateur, mobilisé pour accueillir et accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches, avec une volonté affirmée de soutenir l'économie locale.

Elle agit également sur la qualité de vie et les infrastructures (transports, numérique, logement) pour rendre le territoire attractif tant pour les entrepreneurs que pour leurs salariés.

Dans un contexte économique en constante évolution, Savièse souhaite s'engager activement à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur son territoire. Cette volonté s'inscrit dans une stratégie de développement local visant à dynamiser l'emploi, encourager l'innovation et renforcer l'attractivité du territoire.



La directive sur le soutien
à la création et à l'implantation
d'entreprises est consultable
sur le site de la Commune.

Bien vieillir à Savièse



Julien Dubuis
Conseiller municipal

Analyse des besoins et perspectives d'avenir

La Commune de Savièse, où plus de 30 % de la population a dépassé l'âge de 60 ans, a mené, en 2024, une étude approfondie afin de mieux cerner les attentes et besoins des seniors. Cette analyse, réalisée par Pro Senectute Valais-Wallis en partenariat avec la Municipalité, repose sur une enquête par questionnaire et une rencontre participative avec les habitants concernés.

Un attachement fort à Savièse et à son cadre de vie

Les résultats montrent que les seniors de Savièse se sentent généralement bien dans leur environnement. 94,4 % des répondants affirment être satisfaits de leur logement. L'attrait pour le calme, la nature et la convivialité des villages est récurrent dans les réponses. Toutefois, l'éloignement de certains services et la difficulté d'accès aux commerces pour certains habitants, notamment ceux des Hauts de Savièse, constituent des points de vigilance.

L'intégration des nouveaux arrivants est une préoccupation importante. Une proportion croissante de seniors s'installe à Savièse pour leur retraite, mais le manque de points de rencontre formels rend leur intégration parfois difficile. Des initiatives comme des visites guidées des villages ou des événements communautaires pourraient faciliter leur adaptation.

Vie sociale et activités: un désir d'implication

Le rapport souligne le dynamisme des seniors de Savièse. Ils participent activement à la vie locale, mais 15,2 % déclarent manquer d'informations sur les activités disponibles. Une meilleure diffusion des événements via des supports dédiés pourrait y remédier.

Les loisirs les plus appréciés sont les activités sportives, culturelles et informatiques. La demande pour des rencontres intergénérationnelles et des événements communautaires est également forte. À cela s'ajoute un intérêt marqué pour le bénévolat, avec 27,5 % des seniors prêts à s'engager davantage.





Mobilité et accessibilité : des améliorations à envisager

La voiture demeure le principal moyen de transport des seniors (58,7 % l'utilisent quotidiennement), mais l'arrêt de la conduite pose des problèmes d'autonomie. Si les transports publics sont jugés satisfaisants par une majorité, les résidents des Hauts éprouvent plus de difficultés, citant des horaires inadaptés et des arrêts espacés.

L'accessibilité des espaces publics est un enjeu central. L'absence de trottoirs sûrs, notamment pour accéder à certains commerces ou équipements, est une plainte récurrente. La Commune pourrait ajouter du mobilier urbain (bancs,...) et réaménager certains axes pour améliorer la sécurité des piétons.

Avec ces initiatives, la Commune de Savièse réaffirme son engagement à offrir un cadre de vie harmonieux et adapté aux attentes de ses seniors.

Une politique senior avec un plan d'action basé sur les recommandations de l'enquête a été validée par le Conseil municipal et elle va être déployée ces prochaines années.

Pistes d'amélioration et perspectives

L'enquête met notamment en lumière les axes d'amélioration suivants :

- **Habitat et autonomie :**
promouvoir l'adaptation des logements et encourager les initiatives de colocation senior.
- **Mobilité et accessibilité :**
renforcer les infrastructures piétonnes, améliorer les transports publics et envisager des navettes communales.
- **Vie sociale et information :**
créer une plateforme d'information centralisée pour les seniors et encourager les rencontres communautaires.

Création de l'ASTEC

Association intercommunale de la STation d'Épuration de Châteauneuf



Sylvain Dumoulin
Président

Le traitement des eaux usées constitue un enjeu majeur pour la santé publique, la protection de l'environnement et le développement durable de notre territoire. Consciente de cette responsabilité, la Commune de Savièse franchit une étape décisive en s'associant aux communes de Sion, Grimisuat et Arbaz pour créer l'ASTEC – l'Association de la STation d'Épuration de Châteauneuf.

Depuis plusieurs décennies, la STEP de Châteauneuf assure le traitement des eaux usées de la rive droite de Sion, ainsi que de celles des communes précitées. Jusqu'à présent, la Ville de Sion en détenait seule la propriété, tandis que Savièse, Grimisuat et Arbaz contribuaient aux frais d'exploitation et d'investissement en fonction de leur volume d'eaux usées traité – soit, pour Savièse, le 28 % de la charge totale. Ce modèle historique atteint aujourd'hui ses limites, tant en termes de gouvernance que de transparence.

Face à l'évolution des exigences fédérales, notamment en matière de traitement des micropolluants, de l'azote et des nitrates, une réhabilitation complète des installations s'impose. Le coût global des travaux est estimé à 50 millions de francs. Une telle opération nécessite une refonte de la structure de gestion, afin d'assurer une répartition équitable des décisions, des responsabilités et des investissements.

Le soutien de la Confédération et du Canton, à travers des taux de subventionnement élevés – jusqu'à 90 % pour les micropolluants – contribuera à réduire les charges nettes à 36,5 millions de francs, réparties équitablement entre les partenaires.

C'est dans ce contexte que voit le jour l'ASTEC, une association intercommunale dotée de la personnalité morale de droit public, au sens de la loi sur les communes. Son objectif : garantir une gestion transparente, concertée et durable de la STEP, en intégrant équitablement les quatre communes partenaires dans toutes les décisions futures.

Une organisation structurée et équitable

L'ASTEC s'appuiera sur deux organes : une assemblée des délégués et un comité de direction chargé de la gestion opérationnelle. La représentation de chaque Commune y sera proportionnelle au volume d'eaux usées traité. Savièse disposera ainsi d'un siège sur cinq dans chacune des instances.

L'assemblée des délégués approuvera les budgets, les comptes, les règlements, les emprunts et les projets d'investissement. Le comité de direction, pour sa part, assurera la gestion courante des affaires de l'association, garantissant ainsi efficacité et continuité.

Un investissement planifié sans hausse de taxes

Pour concrétiser cette nouvelle structure, le Conseil municipal soumettra à l'Assemblée primaire du 16 juin 2025, en plus de l'acceptation des statuts de la nouvelle association, l'approbation de deux acquisitions clés :

- L'achat d'une part du terrain sur lequel est implantée la STEP, soit 20'500 m² à Sion, pour un montant de CHF 861'000 (soit 28 % du total);
- L'achat d'une part des installations existantes, à leur valeur comptable résiduelle au 31 décembre 2024, soit CHF 1'869'000 (28 % également).

Ces montants, bien que conséquents, s'inscrivent dans une vision à long terme. Le financement se fera progressivement à travers les frais annuels de fonctionnement de la STEP, amortis sur 40 ans pour le terrain et 10 ans pour les installations.

Grâce à une planification financière rigoureuse – initiée dès 2020 lors de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements communaux – la Commune de Savièse a su anticiper ces besoins. Les taxes d'épuration perçues depuis lors ont permis la constitution d'un fonds de financement spécial, assurant la couverture de ces dépenses, incluant les futurs investissements pour les micropolluants, sans aucune augmentation des taxes communales actuelles.

Au-delà des aspects techniques et financiers, la création de l'ASTEC répond à des impératifs de durabilité, de conformité légale et de bonne gouvernance. En s'alignant sur les normes environnementales les plus exigeantes, elle permettra à notre territoire de disposer d'infrastructures modernes et performantes pour les décennies à venir.

Après validation par les législatifs municipaux concernés, les statuts de l'ASTEC seront soumis à l'approbation du Conseil d'État. L'entrée en vigueur de l'association est prévue pour le 1^{er} janvier 2026.

En résumé,
l'ASTEC symbolise
un engagement commun
et une vision partagée.
Le Conseil municipal
invite toutes les citoyennes
et tous les citoyens
à soutenir activement
ce projet structurant,
lors de l'Assemblée primaire
du 16 juin 2025.



Commune amie des enfants



Julien Dubuis
Conseiller municipal

Savièse, bientôt « Commune amie des enfants » de l'UNICEF

En 2024, la Commune de Savièse a engagé une démarche participative dans le cadre du programme « Commune amie des enfants » de l'UNICEF. L'objectif est d'intégrer les besoins et les idées des enfants et des jeunes dans une politique communale en faveur de la jeunesse. Menée par le bureau IDEE 21, cette démarche a impliqué plus de 800 enfants et jeunes de 2 à 18 ans, à travers des ateliers scolaires, des rencontres avec des délégués de classe et un atelier jeunesse.



Les cinq thématiques prioritaires ci-après sont ressorties de cette démarche participative:

Environnement scolaire

Les élèves se disent globalement satisfaits de leur cadre scolaire, mais formulent plusieurs demandes: des cours d'école plus végétalisées, des espaces diversifiés selon les activités, des équipements modernes, et des bibliothèques enrichies. La sécurité des abords des écoles est une forte attente, tout comme une meilleure gestion des déchets.

Activités sportives

Savièse dispose d'infrastructures sportives appréciées, telles que le skatepark, les grands terrains et la place rouge. Cette dernière pourrait être rénovée pour en faire un espace réellement multifonctionnel. Les jeunes demandent davantage de diversité (basket, escalade, parcours d'agilité, VTT), des équipements accessibles hors temps scolaire et des espaces polyvalents (city-stade, parcours Vita). L'entretien et l'adaptation des lieux aux saisons sont également évoqués.

Loisirs créatifs, culturels et vie locale

Les enfants aiment les fêtes traditionnelles et les événements communautaires. Les adolescents souhaitent des lieux de rencontre (espace jeunesse, café ado), plus d'offres culturelles adaptées à leur âge, et une programmation plus dynamique au Théâtre le Baladin. La communication sur les événements est jugée insuffisante et inadaptée aux usages numériques des jeunes.

Mobilité

La mobilité douce est favorisée par les jeunes (marche, vélo, trottinette), mais limitée par l'insécurité sur les routes, le manque d'infrastructures adaptées (pistes cyclables, signalisation) et une offre de transports publics jugée insuffisante, surtout en soirée. Des aménagements pour les arrêts de bus, la signalisation et des trajets ludiques sont demandés.

Nature et espaces verts

Les jeunes valorisent la nature comme élément central de leur cadre de vie. Ils aimeraient des espaces naturels plus accessibles, sécurisés et mieux aménagés (bancs, jeux, fontaines), ainsi qu'une plus grande végétalisation dans les espaces urbains. L'éducation à l'environnement, les potagers scolaires et les activités de découverte sont également attendus.

Les jeunes de 16 à 18 ans formulent un besoin fort d'autonomie, d'engagement et de représentativité dans la vie communale. Ils proposent la création d'un conseil des jeunes et souhaitent des infrastructures qui leur sont dédiées, tout en pointant la nécessité d'une meilleure communication adaptée à leurs habitudes (réseaux sociaux).



En conclusion, cette démarche montre que les enfants et les jeunes souhaitent activement contribuer à l'avenir de leur Commune. Leurs propositions serviront de base à l'élaboration d'un plan d'action « Commune amie des enfants » qui sera ensuite présenté à la population et mis en œuvre dans les années à venir.

1 Adjudant d'Etat-major

pour l'Etat-major de conduite communal (EMC)

Cahier des charges succinct:

- Equipe la salle de conduite de l'EMC
- Travaille en collaboration avec les différentes cellules de l'EMC
- Est en charge notamment du suivi des mesures d'urgence et du plan horaire
- Prépare l'organisation des rapports de conduite avec le C EMC
- Assure le bon déroulement des rapports
- Suit les différentes formations proposées par le C EMC
- Dispose de la latitude nécessaire en cas d'alarme de l'EMC
- ~30 heures par année

1 Chef de la Cellule des dangers naturels (DANA)

pour l'Etat-major de conduite communal (EMC)

Cahier des charges succinct:

- Est en charge des dangers nivologiques, géologiques et hydrologiques
- Organise avec les autres membres que la cellule est atteignable en permanence et que les tâches idoines sont exécutées
- Liste les zones menacées de la commune
- Participe à l'élaboration des plans d'alarme et d'intervention
- S'assure que la documentation est complète et tenue à jour
- Gère le flux d'informations à transmettre à l'EMC
- Organise la formation de base et continue pour son équipe et lui-même
- Met en œuvre des exercices avec le SSPM
- Dispose de la latitude nécessaire en cas d'alarme
- ~50 heures par année

Pour des renseignements complémentaires contacter le C EMC P. Heger au 077 522 39 69

Faire acte de candidature par courriel:

Service de la Sécurité
Route de Drône 14 - 1965 Savièse
securite@saviese.ch

Patrimoine bâti



Aline Héritier
Conseillère municipale

Soutien aux propriétaires d'objets classés

Il y a un peu plus de cinq ans, la Municipalité de Savièse débutait le travail d'inventaire du patrimoine bâti. La délimitation de ces périmètres s'est basée sur les zones «villages» du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) et sur les périmètres ISOS existants. Un bureau spécialisé s'est chargé de l'élaboration des fiches sous le contrôle du Service immobilier et patrimoine (SIP) de l'Etat du Valais.

En parallèle, la Municipalité s'est concentrée sur la création d'un fonds de soutien en faveur des propriétaires avec l'aide de la commission communale «Arts, culture, patrimoine et tourisme», puis d'un groupe de travail composé de représentants du Conseil municipal. Le but de ce règlement est de soutenir les propriétaires dans la transformation des objets soumis à des conditions strictes en matière de conservation du patrimoine, tels les bâtiments notés en 1, 2, 3 et 4+.

A ce jour, les périmètres des villages et hameaux de Roumaz, Ormône, Drône, Monteiller, Saint-Germain et Prinzières ont été mis à l'enquête publique. Les démarches se poursuivent actuellement au niveau du Canton avec le traitement des oppositions restantes et l'homologation de chaque périmètre et de la notation des objets. Au vu du temps nécessaire au processus, la Municipalité a reporté la mise à l'enquête des derniers villages (Granois et Chandolin) à la rentrée d'août. Les propriétaires concernés recevront un courrier individuel les invitant à une séance d'information qui précèdera la mise à l'enquête publique.

Ainsi, le 16 juin prochain, la Municipalité proposera aux citoyennes et citoyens de Savièse la création d'un fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti.

Ce fonds permettra de soutenir les propriétaires souhaitant transformer un bâtiment classé à l'inventaire du patrimoine en note 1, 2, 3 et 4+. En l'état actuel, cela concerne 7 objets en note 2 – *remarquable*, une vingtaine en note 3 – *intéressant* et 508 objets en note 4+ – *bien intégré (volume et substance)*, sur les 1213 fiches que compte l'inventaire saviésan.

Le règlement prévoit également d'autres mesures pour accompagner au mieux les propriétaires avec une demande préalable qui servira à orienter les maîtres d'ouvrage dans leur projet de transformation grâce aux conseils d'un architecte spécialisé. Il est également prévu une subvention supplémentaire pour la restauration conjointe des façades par des propriétaires d'un objet mitoyen.

Le montant des subventions est calculé à partir d'une liste de CFC dans la mesure où les travaux n'amoindrissent pas les éléments patrimoniaux du bâtiment. Cette liste de travaux, ainsi que des directives architecturales, complètent le règlement sous forme d'annexes.

Notation de l'objet	Pourcentage du coût subventionnel	Plafond maximal en CHF
1 et 2 (protect. CH & VS)	30 %	30'000
3 – intéressant	40 %	60'000
4 – bien intégré	30 %	40'000

Le projet du règlement et son message introductif sont publiés sur le site internet de la Municipalité. De précédents articles dédiés au patrimoine bâti ont été publiés dans les éditions «Savièse informations» d'avril 2024 et de novembre 2022. La captation de la séance d'informations aux propriétaires est toujours disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité.

Rappel aux propriétaires de chien



Marie Zuchuat
Conseillère municipale

**En tant que propriétaire
de chien, vous avez l'obligation
de ramasser les déjections
de votre animal de compagnie.**



À Savièse, nous aimons les animaux... mais pas les mauvaises surprises sur nos chemins, dans nos prés ou au bord de nos terrains de jeux!

Pour maintenir la propreté et l'hygiène publiques, tout propriétaire de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal en tous lieux, par respect pour la population, pour l'environnement et pour la santé de toutes et tous.

La Municipalité de Savièse facilite ce geste citoyen et a équipé, sur son territoire, 61 emplacements avec distributeurs de sacs à crottes et poubelles. De nouveaux emplacements viendront encore compléter ce dispositif. Pourtant, trop de déjections jonchent encore nos rues, nos chemins, nos prés et nos champs. Alors, plus d'excuses: la seule chose que votre chien ne peut pas faire tout seul... c'est nettoyer derrière lui!

Pourquoi est-ce important ?

Parce qu'une crotte abandonnée, ce n'est pas qu'un problème d'odeur ou d'esthétique, c'est un véritable risque sanitaire:

- **C'est un risque pour la santé:** parasites comme le ténia, bactéries et maladies peuvent contaminer gravement les humains, les animaux et même nos cultures;
- **C'est un danger pour nos agriculteurs et leur bétail:** un champ souillé peut transmettre des parasites aux animaux ou polluer leur fourrage;
- **C'est une atteinte à notre qualité de vie** à toutes et tous.

Un geste négligé aujourd'hui peut avoir des conséquences graves demain.

Ce que dit la loi

- Ramasser est obligatoire partout en tout lieu public ou privé.
- L'utilisation de sachets spécialement mis à disposition par la Municipalité est aussi obligatoire.
- Ne pas respecter cette obligation vous expose à une amende.

Art. 32 de la Loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux (LALPA)

Obligation pour chaque propriétaire de ramasser les excréments de son chien partout.

Art. 54 du Règlement communal de police

Obligation de ramasser les excréments sur les propriétés publiques et privées.

Art. 5 du Règlement communal relatif au domaine public et à son usage

Les détenteurs de chiens, équidés, ovins, bovins et caprins ont l'obligation de ramasser les déjections de leur animal et de les déposer dans un endroit prévu à cet effet.



On compte sur vous !

Ne pas ramasser les déjections de son chien constitue une infraction. Un propriétaire ne respectant pas cette disposition peut donc être verbalisé par la police. Le montant de l'amende s'élève à CHF 200.

Avoir un chien, c'est aussi respecter les autres

Avoir un chien et l'aimer ne dispense pas les propriétaires de respecter les règles. Avoir un chien c'est assumer ses responsabilités.

Ramasser ses crottes, c'est être un citoyen respectueux, c'est protéger la santé de tous, et c'est préserver notre belle Commune par un geste simple.

Merci à tous les propriétaires respectueux qui, chaque jour, montrent l'exemple. Ensemble, faisons de notre Commune un endroit propre et accueillant !



Réservez la date du **28 septembre 2025** afin de faire gagner le village de votre choix !

De quoi s'agit-il ?

En famille, entre amis, venez relever en équipe le « Défi des Villages » en embarquant pour un jeu de piste grandeur nature ponctué de différents défis, énigmes et quizz sur le thème de l'eau.

Munis d'une feuille de route, les participants rallieront les différentes étapes grâce aux points géolocalisés, visibles sur leur smartphone, pour rejoindre l'arrivée où un espace restauration sera proposé ainsi que des animations.

**Saurez-vous relever les multiples défis et énigmes qui vous attendent ?
Alors, rendez-vous le 28 septembre de 10 h à 17 h au cœur
d'Ormône, pour donner un coup de pouce à votre village préféré !**

LE CARRÉ BALADIN

THÉÂTRE — SAVIÈSE

La bleusette et la soif
Les ruines de la colère
Le chant des lions
Les liaisons dangereuses
La veuve rusée
Le menteur

SPECTACLES DE CARACTÈRE
ALEXANDRINS - LE CHANT DES PARTISANS - OUEST AMÉRICAIN - PASSION - SIÈCLE DES LUMIÈRES - LA FÊTE À VENISE

LA BLESSURE ET LA SOIF
FANNY ARDANT
30 OCTOBRE 2025

LES RAISINS DE LA COLÈRE
JOHN STEINBECK
13 NOVEMBRE 2025

LE CHANT DES LIONS
QUAND L'AMOUR CHANGE
LE COURS DE L'HISTOIRE
11 DÉCEMBRE 2025

LES LIAISONS DANGEREUSES
UN JEU DE MIKADO
21 ET 22 JANVIER 2026

LA VEUVE RUSÉE
TEL EST PRIS QUI CROYAIT PRENDRE
27 FÉVRIER 2026

LE MENTEUR
PIERRE CORNEILLE
12 MARS 2026

RÉSERVEZ DÈS AUJOURD'HUI
lebaladin.ch - 027 395 45 60

MUNICIPALITÉ de SAVIÈSE LOTERIE ROMANDE PAYOT

LE BALADIN

THÉÂTRE — SAVIÈSE

10 SPECTACLES EN ABONNEMENT 2025-2026

RUPTURE À DOMICILE

LES COLLECTIONNISTES

LES MARCHANDS D'ÉTOILES

JE M'APPELLE GEORGES... ET VOUS ?

UN SUCCÈS FOU

LES AVENTURIERS DE MINUIT

THE LOOP

LES LIAISONS DANGEREUSES

MON JOUR DE CHANCE

ORGUEIL ET PRÉJUGÉS... OU PRESQUE

**SOUSCRIVEZ VOTRE ABONNEMENT
POUR 10 SPECTACLES JUSQU'AU 11 JUIN
AU 027 395 45 60 (du lundi au vendredi, de 9h à 12h)**

**ABONNEMENT BALADIN
TRANSMISSIBLE
CHF 565.- CHF 540.- (AVS)**

MUNICIPALITÉ de SAVIÈSE

f i
lebaladin.ch

Assemblée primaire



Lundi 16 juin 2025

Théâtre le Baladin à 19h30

L'ORDRE DU JOUR

1. **Procès-verbal** de la dernière assemblée
2. **Présentation des comptes** 2024 de la Municipalité
3. Rapport de l'**organe de révision**
4. **Approbation des comptes** 2024 de la Municipalité
5. **Nomination de l'organe de révision** - législature 2025-2028
6. Approbation des statuts de l'**association de la station d'épuration de Châteauneuf (ASTEC)**
7. Approbation du règlement relatif au **fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti**
8. Divers

Les messages introductifs sur les comptes 2024 de la Municipalité, sur l'approbation des statuts de l'ASTEC et l'approbation du règlement ainsi que le procès-verbal de l'assemblée primaire du 27 janvier 2025 sont consultables sur le site www.saviese.ch ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.



Agenda manifestations

7 juin
19h - 2h

RÉCEPTION - PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ETAT,
MATHIAS REYNARD
Place de la Maison de Commune

12 juin
9h - 11h

CAFÉS-RENCONTRES
«SE RENCONTRER. ECHANGER. PARLER FRANCAIS»
Bibliothèque communale

12 juin
18h

VISITE COMMENTÉE DE L'EXPOSITION
FOCUS «GERMAINE BOY. ENTRE PARIS ET LE VALAIS»
Espace exposition - Maison de Commune

16 juin
19h30

ASSEMBLÉE PRIMAIRE
Théâtre le Baladin

22 juin
17h

CONCERT DE L'OCTAVE
«LES MENESTRELS DE LA ZENA»
Eglise de Savièse

27 juillet
10h30

FINISSAGE DE L'EXPOSITION FOCUS
«GERMAINE BOY. ENTRE PARIS ET LE VALAIS»
Espace exposition - Maison de Commune

31 juillet
dès 18h

VEILLÉE DE LA FÊTE NATIONALE
Halle des Fêtes

28 septembre
de 9h à 17h

DÉFI DES VILLAGES
Ormône



Retrouvez toutes les manifestations locales sur www.saviese.ch > agenda saviésan